



CONSEIL MUNICIPAL **DU 23 JUIN 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt-trois juin, à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de DOLUS D'OLERON se sont réunis à la Mairie de DOLUS D'OLERON en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Grégory GENDRE, Maire.

Étaient présents : Mmes TESSIER – INSERGUET – DE CALBIAC – BITARD –
LECHEVALLIER – ARMINGAUD – DOS SANTOS – ABGRAL –
BOILEAU – RICOU - RIVES-FAULQUES – PAJOT
MM. GENDRE – LAVILLE – JAMPIERRE – LEMAITRE –
MEYSTRE – PLANTIER – TESSIER – VIAUD – DAVID – VILLA

Était absent : M. ARCICAULT (excusé)

A été élue secrétaire : Mme Nicole INSERGUET

Le compte-rendu de la séance du 20 juin 2014 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
 2. Modification des indemnités du maire et des adjoints (conseillers délégués)
 3. Signature d'une convention transport scolaire avec le transporteur
 4. Fixation des tarifs pour le stationnement des camping-cars
 5. Fixation des tarifs pour l'utilisation du petit train-navette Plage du Treuil
 6. Modification composition commissions communales (Mme Karine PAJOT)
 7. Décisions modificatives de crédits
 8. Prise en charge hébergement des Maîtres-Nageurs Sauveteurs
 9. Prise en charge de formation « habilitation électrique » 7 agents
 10. Vente de fourgon
 11. Cession de terrains à la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron pour piste cyclable Rue des Anciens Combattants
 12. Echange de terrain AUVRAY
 13. Achat de terrain à l'euro symbolique Chemin des Vignes
 14. Prorogation de la durée de la concession portuaire de la Baudissière jusqu'en janvier 2019
 15. Adhésion au Club des territoires un plus Bio
- Questions diverses :
 - Mise en place des référents de village
 - Information sur le dossier Fief Melon
 - Présentation des services de la Maison des Initiatives et des Services et du Comité de Bassin d'Emploi Marennes Oléron par Mme LECHEVALLIER Sylvie

DÉLIBÉRATIONS

➤ **Modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)**

Après avoir exposé à l'Assemblée que le Plan Local d'Urbanisme de la Commune (PLU) a été approuvé le 4 novembre 2003, mis à jour le 12 avril 2005, modifié le 12 décembre 2006, modifié et révisé le 1^{er} décembre 2007 et modifié le 22 mars 2011, Monsieur le maire explique qu'il serait opportun, en attendant le

lancement d'une procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme pour sa mise en conformité avec la Loi Grenelle II au 1^{er} janvier 2017, de procéder à une nouvelle modification d'ordre règlementaire portant sur les points suivants :

- interdire le changement de destination d'un commerce en habitation dans le centre-bourg (zone UA)
- instaurer une emprise au sol dans la zone UC suite à la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 dite « Loi Alur » portant suppression du Coefficient d'Occupation des Sols (COS)
- supprimer les références au COS dans l'ensemble du document
- modifier une partie du règlement de la zone agricole pour, d'une part, supprimer les notions de SHON (Surface Hors Œuvre Nette) et SHOB (Surface Hors Œuvre Brute) par l'unique notion de surface plancher, conformément à l'ordonnance n° 2011-1539 du 16 novembre 2011 et d'autre part, réduire la surface de plancher à 170 m² dans cette zone.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le lancement d'une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme,

Le Conseil Municipal DECIDE par 17 voix POUR

- d'engager la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme portant sur les points règlementaires exposés par le Président et énumérés ci-dessus.

La procédure sera confiée par Monsieur le Maire à un cabinet spécialisé, dans le cadre de la délégation qu'il a reçue par délibération du 7 avril 2014.

Les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits à l'article 202 du Budget 2014.

Mme PAJOT fait part de sa désapprobation concernant l'interdiction de changement de destination d'un commerce en habitation dans le Centre Bourg et vote CONTRE ainsi que Mme RICOU et M. DAVID.

Mme RIVES-FAULQUES et M. VILLA s'abstiennent.

➤ **Modification des indemnités du maire et des adjoints (conseillers délégués)**

Monsieur le Maire informe qu'il a décidé de donner des délégations de fonctions aux deux conseillers municipaux suivants :

- Mme LECHEVALLIER Sylvie pour la gestion des espaces verts et la communication
- M. VIAUD Mickaël pour la gestion des ports et des marais

Ces délégations prendront effet le 1^{er} septembre 2014.

Comme le prévoit Code Général des Collectivités Territoriales, il propose de modifier, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par les articles L.2123-23 et L.2123-24, la répartition des indemnités de fonction du maire et des adjoints en diminuant le taux de l'indemnité de maire qui passerait de 43 % de l'indice 1015 à 32 % et en attribuant un taux de 5.5 % de l'indice 1015 à chaque conseiller délégué.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier la délibération du 7 avril 2014 en fixant les indemnités du maire et des adjoints avec effet du 1^{er} septembre 2014 comme suit avec effet du 1^{er} septembre 2014 :

FONCTION	NOM	PRENOM	TAUX DE L'INDEMNITE
Maire	GENDRE	Grégory	32 % de l'indice 1015
1 ^{er} adjoint	TESSIER	Élodie	16,5 % de l'indice 1015
2 ^{ème} adjoint	LAVILLE	Lionel	16,5 % de l'indice 1015
3 ^{ème} adjoint	INSERGUET	Nicole	16,5 % de l'indice 1015
4 ^{ème} adjoint	JAMPIERRE	Patrick	16,5 % de l'indice 1015
5 ^{ème} adjoint	BOILEAU	Béatrice	16,5 % de l'indice 1015
6 ^{ème} adjoint	LEMAITRE	Patrick	16,5 % de l'indice 1015
1 ^{er} conseiller délégué	LECHEVALLIER	Sylvie	5,5 % de l'indice 1015
2 ^{ème} conseiller délégué	VIAUD	Mickaël	5,5 % de l'indice 1015

➤ **Signature convention transport scolaire avec le transporteur**

Monsieur le maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Général de la Charente-Maritime a délégué à la Commune la compétence d'organisateur de transport scolaire pour une durée de 2 ans, à compter de l'année scolaire 2014-2015,

Il expose que, dans le cadre de la procédure adaptée du Code des Marchés Publics, une consultation pour assurer ce service a été lancée auprès de quatre sociétés de transport à l'issue de laquelle l'offre déposée par le groupe A.A.H./DELAGRÉE, situé 113 ter avenue du Général de Gaulle, 17560 BOURCEFRANC-LE-CHAPUS, est apparue comme la plus avantageuse économiquement,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de confier, pour l'année scolaire 2014-2015, le transport scolaire des élèves des écoles maternelle et élémentaire de la Commune au groupe A.A.H./DELAGRÉE, sis 113 ter avenue du Général de Gaulle, 17560 BOURCEFRANC-LE-CHAPUS, sur la base d'un tarif forfaitaire de 134,54 € TTC par journée d'utilisation pour un autocar avec chauffeur et autorise monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le transporteur pour fixer les modalités d'organisation

➤ **Fixation du tarif parking payant situé derrière le complexe sportif**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer forfaitairement à 6 euros par jour, l'accès par tout véhicule au parking situé derrière le complexe sportif, du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année, quelle que soit la durée de stationnement.

➤ **Navette de transport de passagers : création du tarif pour l'utilisation du service**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 1 euro par trajet aller-retour pour les personnes âgées de plus de 18 ans, le tarif d'utilisation de la navette de transport de passagers de type « petit train » mise en service Route du Treuil, pour la période du 20 juillet 2014 au 17 août 2014 entre 15 heures et 19 heures 45, sauf les samedis, selon un circuit aller-retour entre le centre bourg (place de l'Hôtel de ville) et l'entrée de la passe du Treuil.

➤ **Modification composition commissions communales**

Monsieur le Président propose de modifier la composition de certaines commissions communales afin d'y intégrer Madame Karine PAJOT, conseillère municipale en lieu et place de Monsieur Daniel NYZAM, démissionnaire, selon ses choix.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'intégrer Madame PAJOT aux commissions suivantes :

Commission finances

Présidente : Sylvie LECHEVALLIER
Membres issus du Conseil Municipal :
Gregory GENDRE, Elodie TESSIER, Lionel
LAVILLE, **Karine PAJOT**

**Commission
Animation, Culture,**

Président : Patrick JAMPIERRE
Membres issus du Conseil Municipal : Sylvie
LECHEVALLIER, Sylvie ARMINGAUD, Richard
TESSIER, Marine DOS SANTOS, Patrick
LEMAITRE, Béatrice BOILEAU, Noham
ARCICAULT, **Karine PAJOT**
Membre extérieur : Thierry GUILABERT

➤ **Décisions modificatives de crédits**

▪ **Autorisation de virements de crédits N° 3/2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2014 :

CRÉDITS A RÉDUIRE			CRÉDITS A OUVRIR		
DEPENSES					
ART. / CHAPITRE	NATURE	MONTANT	ART. / CHAPITRE	NATURE	MONTANT
21534/21	Réseau d'électrification (éclairage public)	70 000 €	21534/041	Réseau d'électrification (éclairage public)	70 000 €
21534/21	Réseau d'électrification (éclairage public) RD 734 - Giratoire Treuil (Opération 11002)	51 500 €	21534/041	Réseau d'électrification (éclairage public) RD 734 - Giratoire Treuil	51 500 €
21534/21	Réseau d'électrification (éclairage public) Route du Treuil (Opération 13003)	7 500 €	21534/041	Réseau d'électrification (éclairage public) Route du Treuil	7 500 €
21534/21	TOTAL	129 000 €	21534/041	TOTAL	129 000 €
RECETTES					
13258/13	Subventions d'équipement du SDEER	70 000 €	13258/041	Subventions d'équipement du SDEER	70 000 €
13258/13	Réseau d'électrification (éclairage public) RD 734 - Giratoire Treuil (Opération 11002)	51 500 €	13258/041	Réseau d'électrification (éclairage public) RD 734 - Giratoire Treuil	51 500 €
13258/13	Réseau d'électrification (éclairage public) Route du Treuil (Opération 13003)	7 500 €	13258/041	Réseau d'électrification (éclairage public) Route du Treuil	7 500 €
13258/13	TOTAL	129 000 €	13258/041	TOTAL	129 000 €

▪ **Autorisation de virements de crédits n° 4/2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2014 :

CRÉDITS A RÉDUIRE			CRÉDITS A OUVRIR		
DEPENSES					
ART ./ CHAPITRE	NATURE	MONTANT	ART ./ CHAPITRE	NATURE	MONTANT
21571/21	Matériel roulant (Opération 14004)	3 000 €	2158/21	Bancs publics (Opération 14001)	3 000 €
21571/21	Matériel roulant (Opération 14004)	5 000 €	202/20	Modification du Plan Local d'Urbanisme	5 000 €
21578/21	Autre Matériel et outillage de voirie (Opération 13011)	1 950 €	2188/21	Autres immob. corporelles (Opération 14005)	1 950 €
TOTAL		9 950 €	TOTAL		9 950 €

▪ **Autorisation de virements de crédits n° 5/2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2014 :

CRÉDITS A RÉDUIRE			CRÉDITS A OUVRIR		
DEPENSES					
ART ./ CHAPITRE	NATURE	MONTANT	ART ./ CHAPITRE	NATURE	MONTANT
204132/20	Travaux de voirie Les Allards (Opération 13001)	2 500 €	2158/21	Achat horodateur (Opération 14001)	3 700 €
21534/21	Travaux Eclairage Public Route du Treuil (Opération 13003)	1 800 €	2158/21	Equipement complémentaire borne camping cars (Opération 14001)	8 500 €
2138/21	Aménagement sentier des naissances (Opération 13004)	3 500 €	204182/20	Subvention ASCO Marais de la Perroche Travaux exutoire Perroche	20 600 €
2152/21	Aménagement chemin des Vignes (Opération 14001)	21 000 €			
2315/21	Travaux salle des fêtes (Opération 14003)	4 000 €			
TOTAL		32 800 €	TOTAL		32 800€

▪ **Autorisation de virements de crédits n° 6/2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au virement de crédits suivant sur le budget de l'exercice 2014 :

NOUVELLES DEPENSES			NOUVELLES RECETTES		
ART ./ CHAPITRE	NATURE	MONTANT	ART ./ CHAPITRE	NATURE	MONTANT
6247/62	Transports collectifs Navette Plage du Treuil	7 000 €	70688/70	Autres prestations de services Régie navette	7 000 €
TOTAL		7 000 €	TOTAL		7 000 €

▪ **Autorisation de virements de crédits n° 7/2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au virement de crédits suivant sur le budget de l'exercice 2014 :

CRÉDIT A OUVRIR			CRÉDIT A RÉDUIRE		
DEPENSES					
CHAPITRE	NATURE	MONTANT	CHAPITRE	NATURE	MONTANT
023	Virement à la section Investissement	4 900 €	022	Dépenses imprévues	4 900 €

et aux ouvertures de crédits suivantes sur le Budget de l'exercice 2014 :

CRÉDIT A OUVRIR		
OBJET	CHAPITRE ARTICLE	MONTANT
RECETTES		
Virement de la section de Fonctionnement	Chapitre 021	4 900 €
DEPENSES		
Subvention ASCO Marais de la Perroche Travaux sur exutoire Perroche	Article 204182/20	4 900 €

➤ Prise en charge hébergement des M.N.S.

Monsieur le Maire expose que le dispositif de sécurité des plages mis en œuvre par la Communauté de Communes de l'île d'Oléron pour la saison estivale 2014 prévoit que la surveillance des plages de Vertbois et de La Rémigeasse, sur la commune de DOLUS D'OLÉRON, sera assurée par dix Maîtres-Nageurs Sauveteurs, en précisant que l'hébergement de ce personnel incombe à la Commune.

Le conseil municipal, considérant que la meilleure proposition d'hébergement a été formulée par le Camping Municipal Les Pins, sis 6 allée des Pins à LE GRAND-VILLAGE-PLAGE, pour un montant de 5 736,50 € TTC (cinq mille sept cent trente-six euros et cinquante cents) pour la saison estivale 2014, **décide à l'unanimité**, de prendre en charge les frais d'hébergement pour les dix maîtres-nageurs sauveteurs qui vont assurer une mission de sécurité sur les plages de Vertbois et de La Rémigeasse, à DOLUS D'OLÉRON, au cours de la saison estivale 2014.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6288 du Budget 2014.

➤ Prise en charge formation « habilitation électrique » 7 agents

Afin de permettre aux agents des services techniques de la Commune d'exécuter les missions qui leur sont confiées dans le respect des règles de sécurité en vigueur, **Le conseil municipal décide à l'unanimité**, de prendre en charge les formations payantes suivantes :

- Préparation à habilitation électrique BO/HO pour 1 agent :
assurée par le C.N.F.P.T. 95,00 €
- Recyclage habilitation électrique BO/HO pour 6 agents :
assurée par le C.N.F.P.T. pour 95,00 € par agent,
soit un total de 570,00 €

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6184 du Budget 2014.

➤ Vente de fourgon

Le conseil municipal décide à l'unanimité de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la vente en l'état du fourgon de marque RENAULT, modèle MASCOTT 110.35 D, immatriculé 9254 XG 17 devenu vétuste, dans les meilleures conditions possibles.

➤ Cession de terrains à la CDC pour piste cyclable rue des anciens combattants

Monsieur le Président rappelle au conseil municipal l'acquisition par la commune des parcelles de terrain situées en bordure de la Rue des Anciens Combattants, référencées ci-dessous, pour permettre le prolongement de la piste cyclable et sécuriser le cheminement des cyclistes à proximité du bourg,

Section/N°	Lieudit	Contenance	Valeur
AC 762	Rue des Anciens Combattants	4 a 42 ca	1 176,88 €
AC 763		6 a 98 ca	1 861,56 €
AB 1073		1 a 25 ca	724,70 €
AB 1075		2 a 66 ca	
AB 1077		1 a 36 ca	337,71 €

Il informe que Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron sollicite la cession desdites parcelles à l'euro symbolique au profit de la Communauté de Communes, pour la réalisation de la piste cyclable et demande aux membres de l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'opportunité de ces cessions.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la cession à l'euro symbolique au profit de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron des parcelles de terrain précitées.

➤ Echange de terrain AUVRAY

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de pourparlers avec Monsieur Louis AUVRAY, domicilié 300 rue des Anciens Combattants, 17550 DOLUS D'OLÉRON, ce dernier consent à céder à la commune de DOLUS D'OLÉRON, les parcelles de terrain dont il est propriétaire, cadastrées **section AB, n° 1072 et 1074, sises au lieudit " Rue des Anciens Combattants "**, d'une superficie totale de 5 494 m², en échange des parcelles de terrain appartenant à la Commune et **cadastrées** :

- section AC, n° 179 sise au lieudit " Pousseau " d'une superficie de 1 050 m²,
 - section AC, n° 180, sise au lieudit « Pousseau » d'une superficie de 1 612 m²,
 - section AC, n° 181, sise au lieudit « Pousseau » d'une superficie de 2 009 m²,
 - section AB, n° 7, sise au lieudit « Les Chapelles » d'une superficie de 815 m²,
- soit une superficie totale de 5 486 m²,

Le conseil municipal, considérant que ces échanges sont indispensables pour constituer un ensemble cohérent de terrains communaux aux abords de la Rue des Anciens Combattants, **décide à l'unanimité** d'approuver l'échange de parcelles de terrains ci-dessus exposé, le tout sans soulte ni retour de part et d'autre et autorise Monsieur le Maire à passer acte définitif de cette transaction.

Les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune de DOLUS D'OLÉRON.

➤ Achat terrain euro symbolique Chemin des Vignes

Le conseil municipal **décide à l'unanimité** d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique au profit de la Commune de DOLUS D'OLÉRON de chacune des parcelles de terrain suivantes, situées en bordure du chemin des Vignes au Deu, afin de pouvoir réaliser un élargissement dudit chemin dont l'incorporation dans la voirie communale est en cours :

- parcelle de terrain **cadastrée section BN, numéro 531**, sise au lieudit «Le Deu», d'une contenance de 16 centiares,, appartenant aux consorts SOURBIER Guy, domicilié Maison de Retraite L'Océane, 1 allée des Pins, 17370 LE GRAND VILLAGE-PLAGE, représenté par sa

curatrice, Madame Christiane SOURBIER, en vertu du jugement du Tribunal d'Instance de ROCHEFORT en date du 04 août 2011, SOURBIER Christiane, domiciliée 4 rue de l'Ouvrage à cornes, 17000 LA ROCHELLE, SOURBIER Françoise, domiciliée 153 avenue Pierre Brossolette, 92120 MONTRouGE, SOURBIER Claudette, domiciliée 1 rue Jean Albarade, 17140 LAGORD,

- parcelles de terrain **cadastrées section BN, numéros 537 et 539**, sises Route de la Gaconnière, lieudit « Le Deu », d'une contenance totale de 33 centiares, appartenant à Monsieur Claude TERRIEN et Madame Michèle CASANOVA épouse TERRIEN, domiciliés 2 rue du Printemps, 78230 LE PECQ,
- parcelle de terrain **cadastrée section BN, numéro 535**, sise au lieudit «Route de la Gaconnière – Le Deu», d'une contenance de 34 centiares appartenant à Monsieur Jean MIALON et Madame Nicole BODIN épouse MIALON, domiciliés 1 Route Principale, La Boudranche, 79110 GOURNAY LOIZÉ,
- parcelle de terrain **cadastrée section BN, numéro 532**, sise « Le Deu », d'une contenance de 15 centiares, appartenant à Monsieur Jean-Paul DULER, domicilié 3 impasse des Lilas, La Boirie, 17310 SAINT PIERRE D'OLÉRON,

et autorise Monsieur le Maire à passer acte définitif de ces acquisitions.

La dépense est inscrite au Budget Primitif 2014, article 2112 de l'opération 99999 de la section Investissement.

➤ **Prorogation durée concession portuaire de la Baudissière**

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée que, par arrêté n° 84/1109 en date du 17 juillet 1984, le Président du Conseil Général a attribué la concession de l'aménagement, de l'entretien et de l'exploitation du Port de la Baudissière à la commune de DOLUS D'OLÉRON.

Il précise que le cahier des charges de la concession prévoit en son article 36 que la durée de la concession est fixée à trente ans (30) et arrive à échéance le 16 juillet 2014, alors que la concession du Port d'Arceau sera quant à elle échue le 19 janvier 2019,

Il informe les conseillers que la Commission Permanente du Conseil Général a décidé, d'autoriser, par avenant n° 1 au cahier des charges, la prorogation de la durée de la concession du Port de la Baudissière jusqu'au 19 janvier 2019, considérant l'intérêt, à terme, d'envisager, pour une gestion optimisée, un contrat commun des deux entités portuaires d'Arceau et de La Baudissière et précise que le Conseil Portuaire a émis un avis favorable à cette prorogation lors de sa réunion du 20 février 2014.

Il demande aux membres de l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer ledit avenant.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'avenant n° 1 au cahier des charges de la concession du Port de la Baudissière qui proroge la durée de concession jusqu'au 19 janvier 2019 et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

➤ **Adhésion au Club des territoires un plus Bio**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser l'adhésion de la commune au « Club des Territoires Un Plus Bio » moyennant une cotisation annuelle de deux cent vingt-cinq euros (225 €) avec pour objectif :

- Engager son service de restauration, quel que soit son point de départ, dans une démarche de progression en faveur d'une alimentation biologique et donnera une place importante à la qualité de l'alimentation dans ses missions auprès de la population,
- soutenir une politique nationale ambitieuse de développement de la restauration collective Bio et véhiculera des valeurs fortes favorisant les démarches collectives, transversales, cohérentes et durables, permettant de changer notre rapport à l'alimentation,
- participer aux travaux menés aux échelles nationales et régionales pour la promotion d'une restauration durable respectueuse de la santé de ses convives,
- participer aux échanges entre territoires sur des problématiques communes ou dans des contextes comparables et bénéficiera de retours d'expériences sur des réalisations.
- soutenir une politique ambitieuse de développement de la production bio sur les territoires permettant un approvisionnement local.

et désigne Monsieur Laurent PLANTIER, pour représenter la Commune au sein de l'Association

QUESTIONS DIVERSES

▪ Mise en place des référents de village

Madame INSERGUET Nicole expose que 17 « Référents » de village ont été choisis et sont prêts à se mobiliser pour faire le lien entre les administrés et les élus et éviter ainsi l'isolement.

Une réunion sera organisée chaque trimestre entre élus et référents pour préciser les objectifs et les orientations de leur mission et de leur action et échanger sur les attentes ou observations des administrés, la première étant fixée en septembre.

▪ Information dossier Fief Melon

Monsieur LAVILLE expose les résultats partiels de l'étude de faisabilité missionnée par la précédente municipalité auprès du cabinet SIAM CONSEIL dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage urbaine pour l'aménagement de la zone du Fief Melon et de la Cailletière.

Cette zone couvre environ 138 762 m² dont 35 984 m² ont été achetée par la commune, via l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes, en 2012 (promesse d'achat signée en 2008) pour un montant de 1 150 000 € hors frais de portage. La convention de portage arrivera à échéance en 2017, date à laquelle la commune devra rembourser l'E.P.F.

Or, les premiers résultats environnementaux de l'étude montrent la présence d'une zone humide de 14 000 m² sur les terrains achetés par la commune, superficie non commercialisable, sauf si elle est détruite et compensée par la création d'une zone humide d'environ 23 000 m² sur la commune dans le même bassin versant.

M. LAVILLE précise que cette solution n'est pas souhaitable.

En conclusion, avec les éléments partiels recueillis à ce jour, sur les 35 000 m² acquis, seuls 15 800 m² sont valorisables et 12 000 m² cessibles.

Une première approche financière réalisée par le cabinet SIAM CONSEIL démontre qu'avec un prix de vente des terrains à bâtir après aménagement de la zone à 120 € le m² la perte pour la commune peut être estimée à environ 700 000 €.

M. LAVILLE s'étonne que l'étude réalisée en 2012 par le cabinet HEMIS ne fasse pas état d'une étude des sols malgré les décrets environnementaux de 2009 et que la municipalité précédente ait décidé de finaliser l'acquisition de ces parcelles sans étude de sols.

Il précise que la prochaine réunion de travail avec le cabinet SIAM CONSEIL, prévue le 17 juillet à 14 heures, portera sur les conclusions définitives de l'étude de faisabilité et invite les membres du conseil municipal à y assister.

▪ **Présentation des services de la Maison des Initiatives et des Services et du Comité de Bassin d'Emploi Marennes Oléron par Mme LECHEVALLIER Sylvie**

La M.I.S. est un bâtiment de services qui héberge :

- le Pays Marennes Oléron.
- La Maison du Tourisme.
- Les permanences de structures privées et publiques intervenant dans les secteurs du droit, de la formation, de l'insertion, de l'emploi, du développement économique, du service à la personne.
- Des espaces de formation et de réunion.

Les services de la MIS

- 2 salles de formation 15-20 places
- 1 salle informatique 11 postes
- 1 salle de conférence 100 places
- Un centre de ressource 5 postes en consultation libre, espace documentaire,
- deux chargées d'accueil pour orienter, conseiller, accompagner dans les démarches
- prochainement, un visio guichet

L'association COBEMO gère, pour le compte du Pays, ce bâtiment et ses services, et met en œuvre un plan d'actions en faveur du développement de la formation, des nouvelles technologies de l'information et de la communication, de l'innovation, et de l'accès aux services.

Les ressources du COBEMO :

- Ressources humaines :
 - 1 coordinatrice
 - 2 chargées d'accueil
 - Prestations de services comptables (Cabinet Strego)
- Ressources financières :
 - Une subvention du Pays, par convention.
 - Une subvention de l'Etat et de la Région, par convention.
 - Autres financements de l'Europe, l'Etat, la Région, sur appel à projets
- Ressources logistiques :
 - Des espaces de travail, réunion, formation loués au Pays.
 - Du mobilier et de l'équipement informatique mis à disposition par le Pays et/ou acquis.

Groupes de travail et projets en cours :

Formation : une offre de formation pour les saisonniers et les pluriactifs.

Information : une lettre d'information à destination des entrepreneurs du territoire.

Visio guichets : mise en place de 2 visio guichets entre la MIS (Marennes) et la MFSO (St Georges).

Projets à venir :

Portail de services pour les entrepreneurs du territoire.

Création de sessions de formations à la création/reprise d'entreprises sur le territoire, et service d'accompagnement des jeunes créateurs d'entreprises.

Déploiement des visio guichets sur d'autres communes du Pays.

Mise en place d'un pôle de services aux saisonniers.

Avant de lever la séance, Monsieur le Président informe l'assemblée que le conseil municipal ne se réunira pas durant l'été sauf urgence et que la prochaine réunion est fixée au 8 septembre sans sortie vélo et la suivante au 29 septembre avec sortie vélo en direction des espaces verts de la commune.

La séance est levée à 22 heures 30.